

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Mai 1873.

## Bulletin politique.

M. le général de division François-Charles du Barrail, commandant en chef du 3<sup>e</sup> corps de l'armée de Versailles, est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. le général de Cissey, ministre de la guerre par intérim, dont la démission est acceptée.

L'Assemblée, après avoir repris pendant la première moitié de sa séance d'avant-hier, la discussion du projet de loi portant approbation de la convention entre l'État et la Compagnie des chemins de fer de l'Est, a prononcé l'ajournement de la suite de cette discussion.

Dans la seconde partie de sa séance, elle a pris en considération la proposition de M. de La Rochette relative à l'impôt sur le sel.

On écrit de Versailles, le 29 mai :

Le *Journal officiel* a des yeux d'Argus : il a découvert le centre gauche et noté les applaudissements de MM. Christophle, Jaurès et Choiseul-Praslin. Vous croyez peut-être que le trio des « unanimes » se tient pour satisfait. Pas du tout. On disait, avant l'ouverture de la séance, que ces fortes têtes, « après en avoir délibéré, » s'étaient décidées à réclamer une seconde fois contre l'exactitude du compte-rendu. Les rédacteurs, en effet, ont encore eu le tort de mettre la gauche en première ligne et le centre gauche en arrière ; ce qui pourrait induire à penser que MM. Choiseul et Jaurès auraient été moins ardents à applaudir leur compère Christophle que les claqueurs de la montagne.

Or, il ne faut pas qu'une erreur si préjudiciable à leur influence politique puisse se répandre et s'accréditer. Cela importe à l'honneur du centre gauche, autant pour le moins qu'il lui importait hier de faire savoir au monde que, suivant la loi de sa nature, il resterait flagorneur le lendemain comme il l'avait été la veille.

Contrairement à l'attente générale, le procès-verbal est adopté sans observation. Peut-être le centre gauche a-t-il éprouvé le besoin de délibérer une seconde fois avant de prendre la grave et délicate résolution qu'on lui prêtait.

C'est M. de Goulard qui occupe le fauteuil de la présidence.

L'élection de M. du Bodan (la seule que Mme de Rémusat, en ces derniers temps, trouvât mauvaise) est validée sans opposition.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

M. Périer, dont le pouvoir a vécu à peine ce que vivent les roses, cherche à se consoler de son infortune en mettant dans l'embarras les nouveaux ministres. D'un ton perfidement bonasse, il leur demande leur avis motivé sur cette question complète et épineuse, que la commission dont il fait partie a étudié pendant de longs mois.

M. Deseilligny répond que cela regarde spécialement M. le ministre des finances, qu'une indisposition momentanée empêche de venir siéger à son banc. Aussitôt la gauche (y compris le centre gauche) se récrie

vivement, bruyamment. Il faut reconnaître qu'il y a de quoi. Comment, en effet, M. Magne peut-il se permettre d'être malade sans la permission de ces messieurs ? Heureusement pour lui, M. Périer daigne être bon prince et faire signe à ses amis de toutes les gauches qu'il convient de mettre un frein à leur juste courroux, et d'accorder un répit de quelques jours à ce pauvre gouvernement. Sur ce, la discussion est ajournée à lundi en huit.

Cela n'empêche pas MM. Pouyer-Quertier et Léon Say de se décocher des épigrammes empoisonnées, et M. Krantz, le rapporteur, de défendre son travail, en répondant aux attaques dont il a été l'objet.

Il y a lieu d'espérer qu'une transaction amiable interviendra entre l'État et la compagnie de l'Est, et qu'on obtiendra des conditions un peu moins onéreuses pour le Trésor.

M. Varroy reprend ensuite le fil de son discours sur le sel (qu'il appelle du chlorure de sodium), au sujet de la proposition de M. de la Rochette et de la plupart des députés de l'Ouest. L'orateur, dont le ton sec et pédantesque n'est pas fait pour charmer l'oreille, ne fait guère que se répéter, et naturellement on le trouve ennuyeux. La gauche seule l'encourage parce qu'il est sien, uniquement pour l'honneur de la confrérie.

M. de la Rochette répond en termes simples, à la portée de tout le monde, que ce que ses collègues et lui désirent, ce n'est point, comme l'a prétendu le préopinant, un privilège, mais au contraire l'égalité devant l'impôt. Du reste, ils se bornent pour l'heure à proposer la nomination d'une commission spéciale qui serait chargée d'examiner sérieusement la question, afin de la résoudre conformément à l'équité. Et il s'agit aujourd'hui simplement de décider qu'elle vaut la peine d'être étudiée. Comment la Chambre pourrait-elle refuser cette prise en considération ?

Aussi, malgré les efforts réitérés de M. Varroy, auquel vient en aide M. Lambert Sainte-Croix, la prise en considération est-elle prononcée.

Il est question d'une prorogation de quelques jours, dont tout le monde sent la nécessité à la suite du grand changement politique du 24 mai dernier. Avec la meilleure volonté du monde, les nouveaux ministres ne peuvent se mettre au courant des affaires de leurs départements respectifs s'ils sont obligés de passer la moitié de leur temps à la salle des séances. On s'ajournera probablement de samedi à jeudi prochain.

On va établir le budget de 1874. Le nouveau ministre des finances n'a pas, sur l'exactitude des chiffres présentés par M. Thiers et M. Léon Say, la même confiance aveugle de ces messieurs. Il faut décompter considérablement des 93 millions sur les matières premières que M. Thiers a voulu à toute force inscrire, mais qui ne rapporteront en réalité que 5 à 6 millions au plus.

Il faut encore en rabattre beaucoup sur les nouveaux impôts qui n'ont pas produit les sommes sur lesquelles on comptait.

Il faut enfin éplucher sérieusement le compte de liquidation sur lequel, dit-on, étaient portées beaucoup de dépenses extra-budgétaires qu'on était embarrassé pour justifier.

Il y a un point sur lequel nous devons insister et qui sera sans doute l'objet de critiques sévères, c'est l'augmentation de 0,17

centimes sur la propriété foncière que le dernier gouvernement avait proposée.

Cet impôt sera probablement abandonné, nous l'espérons ; en tout cas nous sommes décidés à le combattre à outrance.

La propriété foncière est chargée outre mesure. Elle supporte non-seulement les impôts directs qui la frappent déjà, mais aussi les impôts indirects sur les boissons, les alcools, les octrois ; et enfin elle paye intégralement les droits de mutations auxquels les valeurs mobilières sont si facilement et presque toujours soustraites.

Raisonnablement on ne peut la charger davantage ; qu'on se rappelle les fameux 0,45 centimes de 1848 et l'impopularité qu'ils ont dès le premier jour jetée sur le nouveau gouvernement.

De plus, nous nous trouvons cette année en face d'une mauvaise saison. La gelée a détruit une grande partie de la récolte en vins qui est d'une si grande ressource pour la France, et les deux années précédentes se sont ressenties des désastres causés par la guerre à l'agriculture dans tous les départements qui ont été le théâtre de la campagne.

On ne peut donc songer à augmenter les charges qui pèsent sur la propriété foncière. Si on a besoin d'argent, qu'on trouve d'autres moyens, et surtout qu'on fasse des réformes. Car c'est là ce que nous avons toujours demandé depuis deux ans et que le gouvernement de M. Thiers n'a jamais consenti.

L'impôt a des limites ; au lieu de l'augmenter toujours, qu'on songe donc une bonne fois à diminuer les dépenses et à les enfermer dans le strict nécessaire.

Décidément, l'arrivée de M. Magne aux finances est accueillie avec satisfaction par tous les financiers compétents, et, on peut le dire, par tous les citoyens intéressés au bon maniement des deniers publics. M. Magne va enfin remettre de l'ordre dans les finances de l'État.

Le *Moniteur universel* dit à ce sujet :

« Un des premiers soins du gouvernement va être d'établir le budget de 1874. Ce n'est un mystère pour personne que M. Magne élève des doutes sur l'exactitude du projet qui a été présenté par M. Thiers et par M. Léon Say. Dans les évaluations de recettes, comme dans les évaluations de dépenses, le ministre actuel des finances est acquis à des remaniements importants. Il en fera disparaître notamment les 93 millions sur les matières premières, que M. Thiers n'y avait maintenus que pour prouver l'excellence de sa politique commerciale et économique, mais qui, en réalité, ne rapporteront pas plus de 5 à 6 millions, et encore !

» M. Magne aura aussi à se rendre un compte exact du rendement des nouveaux impôts ; M. Thiers excellait dans l'art de grouper les chiffres, et il ne reculait devant aucune affirmation pour détruire l'idée qu'il était en déficit.

» Mais l'étude la plus importante sera celle du compte dit de liquidation. Il paraît qu'il y a de tout dans ce compte, comme dans les fourgons de butin des Allemands pendant la guerre de 1870-71. Le bruit court que, quand M. Thiers était embarrassé pour justifier une dépense extra-budgétaire, il y mettait la formule : compte de liquidation, qui était fort commode.

» Enfin, novateur en toutes choses, le gouvernement de M. Thiers s'était affranchi

de l'obligation commune à tous ses prédécesseurs de publier au *Journal officiel* des rapports spéciaux sur les emprunts d'État. L'emprunt de 3 milliards de l'année dernière a été couvert près de 45 fois, mais il n'a pas encore été possible de savoir dans quelles conditions il a été émis et perçu sur les places étrangères, ni comment les garanties des souscripteurs avaient été justifiées, ni enfin ce que l'ensemble des opérations a réellement coûté. »

On annonce que M. Magne doit présenter, sinon un nouveau budget, au moins un budget rectifié pour 1874. Avant d'être nommé ministre, il se proposait de démontrer à la tribune la possibilité de réaliser 175 millions d'économie sur les prévisions de M. Léon Say. Le nouveau ministre n'accepte pas les 30 centimes additionnels proposés par son prédécesseur, tant sur l'impôt foncier que sur la contribution personnelle et mobilière et l'impôt des portes et fenêtres.

Il paraît en outre que les derniers cent millions pour le parfait paiement de la dette de guerre ne sont pas tout trouvés, comme l'a dit avec une satisfaction trop personnelle M. Léon Say, dans un des bureaux de l'Assemblée ; mais on peut compter sur l'habileté financière de M. Magne pour faire face aux derniers paiements en temps voulu.

Selon l'usage, quand un nouveau ministre des finances entre en fonctions, il fait dresser ce qu'on appelle en termes techniques « l'état de la caisse. » Ce document, dont le titre indique la nature et le but, est prêt ; mais il est accompagné des pièces importantes relatives aux virements opérés par les ordres de M. Thiers pour pourvoir à certaines dépenses non prévues au budget. Il serait curieux de connaître ces pièces, afin d'apprécier comme il convient la différence qui existe pour M. Thiers entre la théorie et la pratique sur cette grosse question financière.

On sait, dit la *Liberté*, que nous avons encore 1 milliard à payer aux Allemands en quatre termes. Le premier terme est prêt, il en est de même du second et du troisième : les lettres de change ou le numéraire qui les représentent sont dans les portefeuilles ou dans les caisses du Trésor ; et sur le dernier terme, celui de septembre, 50 millions sont déjà approvisionnés.

S'il en fallait croire les journaux qui avaient le monopole des communications de M. Barthélemy Saint-Hilaire, c'est à la prévoyance du « Gouvernement déchu » que nous serions redevables de ces approvisionnements de traites et de numéraire.

A Dieu ne plaise que nous contestions l'habileté qui a présidé à la conception et à l'exécution des plans du dernier emprunt. Est-ce à M. Thiers que nous devons de tenir le cinquième milliard ?

Ce cinquième milliard, comme les deux précédents, a été à la disposition du gouvernement dès le jour de l'année dernière, où le pays lui en a offert quarante-cinq.

## Chronique générale.

Les meneurs du parti révolutionnaire pressent les étudiants de signer une adresse à M. Thiers. Voici le texte de la pièce qui

leur est soumise et que les habitués d'estaminet, qui acclamaient Rochefort, Gambetta, Vermersch, Rigault, colportent avec un grand zèle :

« A monsieur Thiers,

» Les étudiants en médecine de la Faculté de Paris témoignent à M. Thiers la profonde tristesse qu'ils ressentent de le voir forcé par la réaction d'abandonner les rênes du gouvernement, au moment où la volonté nationale venait de les raffermir dans ses mains.

» Ils le remercient de toute la force de leur âme d'avoir compris que la jeune génération française veut LA LIBERTÉ par la République, mais la République par la SAGESSE.

» Ils lui assurent une gratitude aussi longue que leur existence, à lui, dont le nom seul suffira pour rappeler à tous : le sol de la patrie arraché aux mains de l'étranger, la patrie elle-même sauvée du naufrage des guerres civiles, et la France replacée au rang des grandes nations.

» Qu'il reçoive l'expression de leurs regrets et l'assurance de la plus vive sympathie qui l'accompagne dans sa retraite. »

Nous n'avons pas à discuter cette pièce, il suffit d'en signaler les prôneurs pour montrer où elle tend, et quel rôle prend M. Thiers.

L'Événement annonce que les rédacteurs en chef du XIX<sup>e</sup> Siècle et du National ont été appelés au parquet au sujet d'articles publiés dans ces deux journaux depuis la démission de M. Thiers.

Nous recevons, dit Paris-Journal, la communication suivante relative à la situation de M. Ranc. En ce qui concerne la fuite de ce personnage, elle ne concorde pas avec d'autres renseignements qui nous arrivent de bonne source.

Voici d'ailleurs cette note, qui ne laisse pas d'avoir son intérêt :

« Le bruit se confirme que M. Ranc est allé précipitamment rejoindre, à Genève, ses frères de la Commune. Cette détermination lui aurait été inspirée par la demande faite par le nouveau garde des sceaux à son collègue, M. de Cisse, des dossiers des conseils de guerre. On se souvient de la prescription exercée en 1871 sur les juges militaires par certains hommes de l'entourage de M. Thiers.

» L'ex-commandant Gaveau en a été la principale victime. Ce malheureux jeune homme, d'une conscience si droite et si pure, avait la fièvre toutes les fois qu'il devait prendre la parole, en songeant qu'il allait requérir contre les moins coupables et qu'il ne pouvait pas poursuivre les autres. La sueur perlait sur son front, une pâleur livide couvrait son visage, toutes les fois que ses yeux se portaient sur le dossier qu'il avait devant lui. Il fallait bien obéir. Mais il en est devenu fou ! »

La Patrie publie, sous la signature de M. Grimal, ancien commissaire du gouvernement près le 3<sup>e</sup> conseil de guerre, une lettre relative au cas de M. Ranc, dans laquelle l'honorable correspondant demande si l'Assemblée peut valider l'élection d'un justiciable des conseils de guerre, qui n'a pas encore été cité à comparaître devant les tribunaux militaires, par suite de l'inconcevable faiblesse du gouvernement déchu.

C'est précisément la même question que nous avons déjà maintes fois posée.

#### DÉPART DE M. THIERS.

Le départ de Versailles a été des plus tristes ; pas un ami n'y assistait.

Plusieurs personnes étaient venues dans la matinée s'inscrire sur un registre spécial déposé chez le concierge. Les deux derniers noms inscrits sont ceux des généraux Frossard et Faidherbe.

MM. le colonel Lambert, en grande tenue de service, et les capitaines de Fayet et de Salignac-Fénelon, en tenue de ville, ont fait leurs adieux à M. Thiers sur le perron de l'hôtel, et ont accompagné M<sup>me</sup> Thiers et M<sup>lle</sup> Dosne jusqu'à leur voiture.

Le voyage de Versailles à Paris s'est fait en voiture fermée.

M. Thiers et sa famille sont descendus chez le général Charlemagne, leur cousin, boulevard Malesherbe, où ils doivent occu-

per l'entresol pendant quelques jours, jusqu'à ce que l'hôtel loué par M<sup>me</sup> Thiers soit complètement meublé.

Immédiatement après le départ de M. Thiers, M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon fit demander au colonel Lambert si elle pouvait s'installer à l'hôtel de la présidence ; le colonel Lambert se rendit alors chez le maréchal et l'informa que M<sup>me</sup> Thiers avait emporté les clés des appartements.

M<sup>me</sup> Thiers doit revenir cette semaine à Versailles ; elle a fait dire que son déménagement serait terminé.

On attribue ce mot à M. Thiers :

« Comment voulez-vous que je m'éloigne de la Chambre ; si je restais seulement huit jours absent, il ne me resterait pas dix membres du centre gauche fidèles à ma fortune. »

Un écrivain prétend que les témoignages de sympathies continuent à arriver à M. Thiers de tous les coins de la France. Partout se signent des adresses, partout on proteste moralement dans le pays contre le renversement de l'illustre vieillard.

On parle d'un grand banquet qui lui serait offert à Paris par les députés des trois fractions de la gauche.

Une souscription est ouverte pour lui offrir une couronne civique. De tous côtés le public saisit l'occasion de manifester son opinion, sans troubler l'ordre.

Le gouvernement et la majorité paraissent bien décidés à se borner, dans la session actuelle, au budget, à la loi municipale et à quelques lois d'affaires, et à renvoyer à la session d'hiver les questions constitutionnelles.

De nouvelles informations sur le projet tendant à établir l'irresponsabilité du Président, à fixer ses pouvoirs pour cinq ans, constatent une idée émise par quelques cercles parlementaires, mais non examinée par les groupes principaux. Il n'est nullement question pour le moment d'en faire une proposition de loi.

Le bruit d'un projet d'interpellation de l'extrême-droite sur nos rapports avec l'Italie est dénué de fondement.

#### LE MARÉCHAL MAC-MAHON.

Le nouveau Président de la République est connu du pays entier, son passé glorieux a porté son nom jusqu'au fond de nos campagnes ; les soldats qu'il a commandés sur tant de champs de bataille ont conservé et répandu partout son souvenir.

Voilà vingt ans que la France regarde M. le maréchal Mac-Mahon comme un de ses serviteurs les plus dévoués. Ses services militaires sont les plus éclatants de l'armée française.

Né en 1808, au village de Sully, dans le département de Saône-et-Loire, il entra en 1825 à l'École militaire de Saint-Cyr et en sortit sous-lieutenant à l'École d'application d'état-major en 1827.

Détaché au 4<sup>e</sup> hussards, il fut envoyé en Afrique en 1830 et fit les premières guerres de l'Algérie.

Lieutenant le 20 avril 1831, il servit comme aide-de-camp du général Achard au siège d'Anvers.

Capitaine le 20 décembre 1833, et successivement aide-de-camp des généraux Bro, Damrémont et d'Houdetot, il se distingua dans plusieurs campagnes d'Afrique, notamment au siège de Constantine en 1837, où il fut blessé d'un éclat d'obus dans la poitrine.

Nommé commandant du 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, le 28 octobre 1840, lieutenant-colonel du 2<sup>e</sup> régiment de la légion étrangère en 1842, colonel du 41<sup>e</sup> de ligne, le 24 avril 1845, et du 9<sup>e</sup>, en 1847, il ne cessa de combattre en Algérie et de donner des preuves de la plus intrépide bravoure.

En 1848, il devint général de brigade, et il fut promu au grade de général de division le 16 juillet 1852.

M. de Mac-Mahon commandait en 1855 la division de Constantine, lorsqu'il fut appelé, au mois d'avril, au commandement de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie du 1<sup>er</sup> corps de l'armée du Nord, et au mois d'août il alla

remplacer le général Canrobert dans le commandement de la 1<sup>re</sup> division du 2<sup>e</sup> corps, sous les ordres du général Bosquet à l'armée d'Orient.

L'assaut de Sébastopol ayant été résolu, le général de Mac-Mahon fut chargé d'enlever la tour de Malakoff, clef de la place. Le général de Mac-Mahon enleva cette citadelle à la tête de ses troupes avec une intrépidité sans pareille. En moins d'une heure, sous le feu d'une formidable artillerie, les troupes chassèrent l'ennemi de toutes les positions et le succès de la journée dépendit tout entier de ce rude assaut.

Promu grand-croix de la Légion d'honneur après cette affaire, le 22 septembre 1855, et chargé du commandement du corps de réserve, le général de Mac-Mahon fut à son retour nommé sénateur, le 24 juin 1856.

L'année suivante, il reçut le commandement de la deuxième division du corps expéditionnaire, chargé de soumettre la Grande-Kabylie, sous les ordres du général Randon.

En 1859, le général de Mac-Mahon fut nommé commandant en chef du deuxième corps de l'armée d'Italie. Le 2 juin, il passa le Tessin à Turbigo ; le 3, il fit enlever le village de Robecchetto et s'y installa ; le 4, il prit une part décisive à la bataille de Magenta, et fut le lendemain maréchal de France et duc de Magenta. A Solferino, le maréchal fit encore des prodiges de valeur.

Depuis la paix de Villafranca, le maréchal de Mac-Mahon fut successivement nommé commandant du 2<sup>e</sup> grand commandement militaire, à Lille, puis gouverneur général de l'Algérie. Il fut de ce poste appelé en juillet 1870 à la tête du 1<sup>er</sup> corps d'armée chargé de défendre l'Alsace.

On sait l'héroïsme que le maréchal déploya dans cette sanglante bataille de Reischaffen, où l'infériorité de nos armées l'obligea à plier sous les masses prussiennes.

La retraite opérée sur Nancy et Châlons avec 18,000 hommes fut considérée comme une belle opération. Le maréchal, soldat résigné, et, dans ces graves circonstances, n'écoutant que sa bravoure, commandait à Sedan, où, dès sept heures du matin, il fut blessé très-grièvement d'un éclat d'obus à la cuisse. On le crut mort, pendant plusieurs jours, et cette nouvelle causa à Paris la plus douloureuse émotion. Mais le rôle du maréchal n'était pas encore fini et il devait vivre pour d'autres destinées.

Le 18 mars 1871, le jour même où l'insurrection éclatait à Paris, le maréchal de Mac-Mahon revenait d'Allemagne, où pendant cinq mois il avait partagé la captivité de l'armée.

Il fut aussitôt placé à la tête des troupes chargées de combattre la Commune. On sait avec quel dévouement sans bornes, avec quelle activité il commanda cette armée. Puis, après ce triomphe, il fut nommé commandant en chef de l'armée de Versailles.

Là, il fut encore un grand exemple pour notre armée. Après tant de désastres, après les divisions que des services dans des camps différents pouvaient faire craindre, malgré les froissements inévitables qui résultaient de décisions de la commission chargée de réviser les grades, l'armée demeura unie, dévouée, calme.

A qui, entre tous, doit revenir l'honneur de cette sagesse qui nous a épargné tant de périls ? au maréchal de Mac-Mahon qui, laissant de côté ses sentiments personnels, se montra toujours comme le vivant symbole du soldat, uniquement dévoué au service de la France et de la loi. (Le Français.)

#### Nouvelles extérieures.

##### ESPAGNE.

La discorde est de plus en plus vive au camp des républicains de Madrid ; on en veut à Nouvillas de sa réserve et du silence affecté qu'il observe à l'égard du cabinet et du public.

Voici comment en parle le *Moniteur universel*, dont les informations ont toujours eu un remarquable caractère de gravité :

« Les opérations du général Nouvillas, dans les provinces basques, n'ont eu jusqu'ici aucun résultat sérieux, et les chefs du parti irréconciliable (*intransigentes*) ont fait une démarche auprès du ministère afin d'obtenir le remplacement du commandant en chef des forces républicaines en Navarre et en Biscaye.

» Le gouvernement a reçu la députation avec les plus grands égards, il a été obligé de convenir que le général Nouvillas ne paraissait pas un grand capitaine, mais il a dû ajouter que parmi les généraux ayant fait acte d'adhésion à la République, il était absolument impossible de trouver un homme entouré de plus de prestige que Nouvillas, et qu'en conséquence il fallait se résigner, soit à le garder, soit à le remplacer par un général de talent, mais appartenant à une des fractions du parti monarchique.

» Cette réponse a eu pour résultat de satisfaire complètement les délégués du parti extrême, qui se sont retirés après avoir déclaré que mieux valait encore conserver le général Nouvillas, malgré la faiblesse de ses talents militaires, plutôt que de placer un général royaliste à la tête d'une force armée quelque peu respectable.

» Toutefois, à la suite de cette entrevue, un des ministres (et notre correspondant ne nous dit pas lequel) a quitté Madrid pour aller conférer avec le commandant en chef des forces républicaines dans les provinces du Nord, et pour le décider sans doute à entreprendre des opérations actives, capables de donner satisfaction à l'opinion publique. »

Ce ministre est celui de la justice ; une dépêche nous apprend qu'il s'est rendu à Pampelune avec Nouvillas ; ils doivent y avoir une conférence.

En attendant qu'elle produise un résultat, le ministère essaie de se tirer de l'*imbroglio* financier où le Trésor est engagé ; il est question de diminuer l'intérêt de la dette par un impôt qui disparaîtrait dès que l'état du Trésor le permettrait (!). On parle aussi d'autoriser la Banque à émettre pour 4,500 millions de réaux en papier-monnaie avec cours forcé sur toute l'étendue du territoire.

Nouvillas conçoit toujours des projets grandioses et s'ingénie à les divulguer avec un grand faste de réclame ; mais personne ne les prend au sérieux ; on s'aperçoit qu'il a soin de fuir l'ennemi ; tous ses mouvements sont combinés de telle sorte qu'il arrive toujours trop tard, lorsque les carlistes sont partis et le danger éloigné.

Il y a quatre jours, Dorregaray était à Lecumberri avec 4,000 hommes et 4 pièces de canon ; Nouvillas a quitté Bilbao pour essayer de le joindre. Il paraît l'avoir encore une fois manqué, car une dépêche d'hier soir signale la présence des troupes de Dorregaray en Navarre et la marche de celui-ci vers Logroño. De son côté, Elio aurait pénétré en Biscaye. On s'attend à une action sérieuse, à moins que, pendant le sommeil des républicains, les carlistes ne jugent à propos de passer entre leurs rangs, comme ils l'ont fait si souvent, et de les attirer sur un point plus convenable pour eux-mêmes.

Du côté de la Catalogne, les cabecillas Bucola et Quico sont entrés à Torredembarra, près de Taragone, y ont désarmé les volontaires et prélevé sur les habitants une contribution de 40,000 douros.

##### ANGLETERRE.

Le journal ministériel, le *Daily Telegraph*, parle en ces termes de la situation politique faite à la France par les récents événements :

« Dans le cas même où M. Thiers consentirait à devenir le leader de l'opposition, il ne pourra guère entraver la marche du gouvernement si celui-ci demeure fidèle aux principes du message d'inauguration de la présidence du maréchal de Mac-Mahon. La grande force du maréchal est qu'il s'appuie sur la volonté de la majorité parlementaire. Préserver le pacte de Bordeaux aussi fidèlement que possible, telle est la politique sage à suivre par le parti dominant en France, et la seule que, à en juger par les paroles du nouveau Président, elle paraît devoir suivre. »

##### ALLEMAGNE.

Nous croyons superflu de revenir sur les jugements portés par les feuilles allemandes au sujet des événements de France ; ce que nous avons cité hier était l'expression en quelque sorte spontanée du premier sentiment, la manifestation de la pensée politique des partis et des sphères officielles.

Aujourd'hui la passion reprend ses droits et fait une large place aux préventions connues ; il importe à la politique de M. de Bismarck de jeter quelque défiance au sujet de

la France dans l'esprit des Allemands, en insinuant que le triomphe des conservateurs devient une menace pour la campagne anti-religieuse entreprise à Berlin.

C'est sur ce point que portent exclusivement les restrictions de la presse allemande ; nous nous y attendions, et nous ne pensons pas qu'il soit besoin de combattre ses imputations.

## PÈLERINAGE DE CHARTRES.

Chartres, 28 mai 1873.

Monsieur,

Notre immense cathédrale n'a pas désempilé durant toute la nuit dernière. Une foule de pèlerins ont voulu passer leur veille d'armes aux pieds de la Notre-Dame, afin de s'armer chevaliers pour les luttes de la vie. Les messes ont commencé à minuit et ont été constamment suivies avec la plus grande piété.

A huit heures, le clergé de Notre-Dame a été recevoir à la gare les députés qui arrivaient par train express au nombre de 120. Une messe a été dite au chœur par M<sup>gr</sup> de Chartres. 50 députés environ ont reçu la communion des mains de l'évêque. A la fin de la messe, M<sup>gr</sup> l'archevêque de Paris a adressé une allocution aux députés, en insistant sur la nécessité de la religion comme base sociale d'un Etat, comme condition de vitalité d'une société civilisée. Les députés ont ensuite défilé processionnellement à la crypte qu'on avait illuminée pour la circonstance.

A dix heures, deuxième office solennel. M<sup>gr</sup> Dupanloup célébrait la sainte messe. Au premier rang de l'assistance étaient trente à quarante officiers supérieurs qui ont communie. A la fin de la messe, M<sup>gr</sup> Dupanloup a adressé à l'assemblée, et particulièrement aux officiers, une émouvante allocution.

A deux heures et demie, la bénédiction papale a été donnée, comme la veille, par les évêques réunis, du haut de la première galerie des tours. Une foule immense, amassée sur le parvis et sur les places voisines, a répondu par les exclamations enthousiastes de : « Vive Notre-Dame de Chartres ! Vive la France ! Vive Pie IX ! »

Ensuite, les vêpres, présidées par M<sup>gr</sup> de La Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges, suivies d'un discours de M<sup>gr</sup> Pie. On ne peut pas ne pas esquisser ce discours au moins en deux coups de crayon.

L'évêque de Poitiers, en faisant l'effrayant, mais malheureusement trop fidèle tableau d'une génération (c'était la nôtre, hélas !) sans idées arrêtées, sans croyances définies, errant dans des voies perdues, au milieu des ténèbres, sans lumières et sans Dieu, a touché franchement de son doigt d'apôtre la plaie horrible qui ronge les flancs de notre société en délabrement.

Mais, en même temps que d'une main il nous montrait le mal, il nous apportait le remède de l'autre. Le remède ? Que faire ? Le remède n'est pas dans la main des hommes, et à la manière dont nous voyons nos phénomènes politiques sombrer et disparaître avec leurs constitutions, nous jugeons de leur impuissance. Que la France donc retourne à Dieu par Marie.

C'est ainsi que les pèlerinages aux divers sanctuaires de la Vierge sont une œuvre puissante de régénération nationale et sociale. A divers passages du discours, l'émotion eut peine à se contenir, la sainteté du lieu put seule en comprimer les transports. M<sup>gr</sup> de Poitiers a parlé en évêque, il a été écouté en évêque.

Bien qu'un grand nombre de pèlerins arrivés depuis deux jours eussent déjà quitté la ville à cause de l'heure des trains spéciaux qui les emportaient, la procession fut encore magnifique ; quatre cents prêtres au moins composaient le défilé. Aujourd'hui, ce fut la Sainte-Châsse, contenant le vêtement de la Très-Sainte-Vierge, qui fut portée en triomphe. Devant les chanoines et les évêques, marchait un groupe d'officiers supérieurs escortant la statue du Sacré-Cœur.

La cérémonie s'est terminée comme hier par une procession à la Crypte et par un salut solennel. A l'heure où je vous écris ces lignes, la cathédrale est encore illuminée, ainsi que certaines rues et certaines maisons. Le dernier train a emmené le dernier pèlerin ; mais ce qui nous reste, c'est le souvenir ineffaçable de ces fêtes, qui resteront comme un des plus grands événements de notre temps. La foi renait vivace et féconde ; nous

verrons encore de belles choses que le bon Dieu fera par ses Français. DELANOUE.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Mahou, préfet des Deux-Sèvres, est nommé préfet du département de Lot-et-Garonne, en remplacement de M. Welche, nommé préfet du Rhône.

M. de Ravinel, secrétaire-général de la préfecture de la Seine-Inférieure, est nommé préfet du département des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Mahou, nommé préfet de Lot-et-Garonne.

Le duc de la Trémouille vient de faire un voyage à Thouars, à propos de la découverte des tombeaux de ses ancêtres, trouvés dernièrement dans le château. Il aurait, dit-on, acheté la chapelle du château 50,000 fr.

Un accident vient d'arriver au pont de Thouars. Un ouvrier était occupé à peindre le pont ; la corde qui le supportait cassa, et il fut précipité dans le Thouet. On le releva, le corps mutilé et brisé, car il s'était heurté, dans sa chute, à plusieurs échafaudages. Il a jeté dans l'espace un cri déchirant qui a retenti au loin et navré tous les spectateurs. Ce malheureux, qui est encore jeune, était marié tout récemment.

D'après un arrêté que vient de prendre M. le préfet de la Sarthe, l'avant-projet présenté par la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, pour l'établissement, dans la traversée du département de la Sarthe, des chemins de fer d'intérêt local de Baugé au Mans par La Flèche, de La Flèche à Sablé, de Château-du-Loir vers Vendôme, de Pont-de-Braye à Saint-Calais et de La Flèche vers Angers, sera soumis à une enquête d'utilité publique.

On lit dans le *Journal d'Angers* :

La question la plus importante de la séance du conseil municipal d'Angers du 9 mai, concernant les établissements militaires, venait la dernière dans l'ordre du jour, et nous regrettons que le compte-rendu, si prolix d'ordinaire, se montre par trop laconique sur un sujet qui intéresse si directement et si sérieusement la population d'Angers. Le compte-rendu s'exprime ainsi :

« Sur un rapport verbal de M. Vignot (pourquoi n'avoir pas fait à ce rapport l'honneur d'en indiquer le sens et le caractère ?) au nom de la commission des Etablissements militaires, et après quelques observations (quelles observations ? eût-il donc été indiscret de les faire connaître) présentées par plusieurs membres, le Conseil prend la délibération suivante :

» Considérant que le sacrifice qu'il s'était imposé en votant 1,500,000 fr., ne se trouverait pas suffisamment compensé par les avantages que la ville pourrait retirer des dernières propositions transmises par M. le colonel du génie, au nom de M. le ministre de la guerre, savoir : maintien à Angers d'un régiment d'infanterie, d'un régiment de cavalerie et du dépôt de remonte, et adjonction d'un régiment de pontonniers ;

» Le Conseil regrette de ne pouvoir accepter ces dernières propositions.

» En même temps, le Conseil s'en remet à la vigilance et aux bons soins de l'administration pour faire auprès du gouvernement toutes les démarches utiles, à l'effet d'obtenir la création, à Angers, d'établissements militaires en rapport avec l'importance de la ville, et aussi en rapport avec les sacrifices qu'elle a consentis par ses votes précédents.

» Enfin, le Conseil ajourne à une prochaine séance son vote définitif, après avoir eu connaissance du résultat des démarches que l'administration se propose de faire personnellement près de M. le Président de la République. »

Certes, nous reconnaissons parfaitement que l'administration municipale doit multiplier ses efforts pour doter notre ville de la création la plus large possible des établissements militaires ; mais nous avons la conviction que ses tentatives auraient bien plus de chances de réussir si, au lieu d'agir isolément, M. le maire d'Angers, dont les relations dans le monde officiel sont un peu restreintes, unissait ses efforts à ceux de M. le

préfet et de la députation de Maine-et-Loire.

Puisque nous avons l'heureuse chance de posséder des députés influents et de compter même deux représentants de Maine-et-Loire dans le ministère, il faut mettre à profit, dans l'intérêt de la ville d'Angers, ces puissants appuis, et il serait bien fâcheux que des susceptibilités locales vinssent entraver la réalisation des vœux de la cité.

FÉLIX RIBREYRE.

Nous apprenons que l'imprimerie du journal le *Patriote*, dans la vente aux enchères, sur la mise à prix de 42,000 francs, a eu lieu mardi, a été acquise à l'amiable par M. Trottier, membre du conseil municipal, et M. Picard, propriétaire. Au moment de la mise en vente, il n'y avait pas eu d'enchère.

MM. Trottier et Picard se sont également rendus acquéreurs du *Patriote*, dont la mise à prix avait été fixée à la somme de 100 fr.

L'administration de ce journal vient d'informer ses abonnés qu'il cesserait de paraître pendant quelques jours, en attendant sa réorganisation sous la nouvelle administration.

Un député statisticien faisait cette remarque assez singulière : c'est que de tous les départements, depuis vingt-cinq ans, celui de Maine-et-Loire avait fourni le plus grand nombre de ministres.

En 1848, MM. Freslon, de Falloux.

Sous l'Empire, MM. Bineau, Segris, Louvet.

Sous la République de 1871, MM. Beulé, de la Bouillie.

M. Manoë, imprimeur, demeurant place du Commerce, à Nantes, possède dans ses ateliers un moteur Lenoir (machine à gaz) qui fonctionne depuis quelques années, lorsque jeudi, vers trois heures après midi, au moment où il passait près de ce moteur, une détonation se fit entendre, et il fut frappé par les éclats d'un tuyau qui venait de crever.

M. Malnoë a la figure très-abîmée, surtout un œil qui, dit-on, peut être considéré comme perdu.

Le sieur Jousselin, l'auteur présumé de l'assassinat de M. Hilaire Dronne, banquier à Mayet, vient d'être arrêté.

Depuis qu'il s'était échappé de la chambre de sûreté de Mayet, il s'était réfugié dans un des greniers de M. G..., chez qui reste comme domestique la fille Tessier, sa prétendue ; c'est elle, dit-on, qui, chaque jour, lui portait à manger et à boire dans sa cachette.

Hier soir, le sieur Gallet, aussi domestique chez M. G..., entendit du bruit et fut très-surpris d'y voir Jousselin qui s'empressait d'en descendre. Gallet voulut s'emparer de sa personne, mais Jousselin, homme fort et vigoureux, le renversa à terre en le frappant ; Gallet se releva, le saisit de nouveau, alors la fille Tessier intervint en aidant son amant à se débarrasser des étreintes de Gallet et tous deux prirent la fuite à travers les champs.

La gendarmerie fut immédiatement prévenue ; elle fit d'actives recherches et découvrit Jousselin couché dans un fossé. Il se laissa arrêter sans faire la moindre résistance.

## Faits divers.

Une singulière affaire dit le *Citoyen*, doit être appelée devant la 1<sup>re</sup> chambre du tribunal civil de Marseille.

On se souvient peut-être d'un certain banquet qui avait été organisé l'an dernier, à Marseille, pour célébrer l'anniversaire de la première République.

Deux cents convives environ devaient se réunir et avaient été convoqués à cet effet ; parmi eux se trouvaient quelques uns de nos députés, puis des conseillers municipaux de Marseille, parmi lesquels on cite M. Gauthier.

Déjà la table était servie, la fourchette à la main, on allait boire aux mânes des héros de la Commune, lorsqu'un commissaire de police, muni de pleins pouvoirs, est survenu et a prononcé la dissolution de la réunion.

Tous les membres protestèrent en criant à la violation de domicile et menaçant de poursuites le commissaire de police. Malgré cet orage de paroles,

le commissaire tint bon, et comme il était appuyé dans sa mission par la force armée, les convives, au nombre de 160 à 200, prirent l'héroïque parti de s'emparer des mets qui couvraient la table et d'aller les manger par petits groupes à droite et à gauche.

Aujourd'hui M. Gauthier, architecte et conseiller municipal, se déclare lésé par cette mesure et réclame 2,000 fr. de dommages-intérêts au commissaire de police. Or, comme celui-ci n'a fait qu'exécuter les ordres de M. le général de division, il appelle en garantie cet officier général.

M<sup>re</sup> Barne, avocat, doit soutenir les prétentions assez curieuses de M. Gauthier. C'est M<sup>re</sup> Sylvestre qui doit plaider pour M. le général de division.

\* \*

On fait en ce moment, à Bruxelles, des expériences sur un appareil d'aérostation qui permet à un homme de voler. Voici le rapport du lieutenant Vangerimée, répétiteur de mécanique à l'École militaire, concluant à l'autorisation des expériences :

« L'appareil se compose de deux ailes articulées à un essieu et se manœuvrant au moyen de leviers. De plus une queue, semblable à une queue d'oiseau, sert de plan directeur et de balancier.

» L'ensemble de la surface des ailes et de la queue est d'environ 15 m. 80 carrés. Or, un parachute de 4 mètres de diamètre suffit pour assurer la sécurité d'une descente, et la surface d'un tel appareil n'est que de 12 m. 56 carrés.

» En outre, le vide laissé entre les ailes et queue suffit au passage de l'air comprimé et remplace l'ouverture supérieure indispensable pour qu'un parachute descende sans oscillations brusques.

» Je crois donc que l'appareil, abandonné à lui-même et portant un homme, descendrait avec une vitesse très-moderée et sans se retourner ; car le centre de gravité de tout le système est à peu près à deux mètres en dessous des ailes, lorsque l'opérateur est placé.

» Mais comme les ailes peuvent battre l'air avec une extrême énergie, et par conséquent augmenter considérablement la résistance du milieu où elles sont placées, le danger résultant d'une descente peut être considéré comme nul, l'appareil restant intact.

» Restent donc les chances de rupture. Or, un examen minutieux de tous les matériaux employés par M. de Groof, nous a prouvé qu'il a largement pris toutes les précautions nécessaires pour que son appareil soit d'une extrême solidité.

» Chacune des cordes, des ficelles et des lames élastiques qui y entrent, a été soumise devant nous à un effort beaucoup plus considérable que celui qu'il doit supporter.

» Quant aux ailes, elles sont en soie, et le poids total qu'elles auront à soutenir étant de 113 kil., il n'y aura qu'une réaction d'environ 70 grammes par décimètre carré de surface, effort qu'on pourrait décupler. Leur squelette en jonc et en ficelle est également très-solide.

» En résumé donc, l'expérience projetée paraît ne pas devoir offrir de danger plus grand que celui qui résulte d'une descente en parachute. »

## Dernières Nouvelles.

La commission relative à la reconstruction de la colonne Vendôme a décidé de passer à la discussion du projet, sans attendre qu'il ait été rien décidé relativement à la responsabilité de Courbet et de ses complices.

Cette discussion viendra sans doute aujourd'hui, car les promoteurs de la proposition tendant à l'abolition de la peine de mort demandent de nouveau l'ajournement de la discussion.

On a distribué hier le rapport de M. Riant, au nom de la commission des marchés, relativement à l'enquête sur le matériel de guerre.

En parcourant nos établissements militaires, en constatant leurs imperfections, les fournitures détestables, produits de marchés précipités, elle ne peut que condamner l'insuffisance d'un système que la dernière période de notre histoire a malheureusement inauguré.

La commission conclut au renvoi du rap-

port au ministère de la guerre, à la commission des services administratifs et à la commission de réorganisation de l'armée.

On écrit de Versailles, le 30 mai, midi, à l'Agence Havas :

Au ministère de l'intérieur, on est tout entier au soin de pourvoir aux vacances préfectorales et sous-préfectorales. Ce mouvement se fait, comme les précédents, dans le personnel administratif déjà existant.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Théâtre de Saumur.

Dimanche 1<sup>er</sup> juin 1873,

Pour la clôture de la troupe dirigée par M. Chantilly.

## PAILLASSE

Drame en 5 actes, à grand spectacle, de MM. Denery et Marc Fournier.

Le spectacle sera terminé par :

### CADET-ROUSSEL,

DUMOLLET, GRIBOUILLE ET C<sup>ie</sup>,  
Bouffonnerie musicale en 3 actes, de MM. Clairville et Jules Cordier.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Salon de 1873 : concert d'amateurs dans un atelier d'artiste, tableau de M. Adrien Moreau; Exposition universelle de Vienne; a grande rotonde pendant la cérémonie d'inauguration; l'archiduc Charles-Louis recevant l'empereur François-Joseph; M. E. du Sommerard, commissaire général français à l'Exposition de Vienne; une cour de diligence en Espagne, par M. J. Vibert (tableau exposé

à Vienne); nouveau théâtre de la ville à Vienne; exercices militaires des lycéens de Paris, en présence des ministres de la guerre et de l'instruction publique; Evénements d'Espagne: la route de Tafalla à Pampe-lune; l'infant don Alphonse passant la revue des volontaires carlistes en Catalogne; alligator de Sumatra. — Rébus, Problème d'échecs.

On voit combien sont intéressantes et variées les gravures de l'Univers illustré, qui est à la fois le plus grand et le moins cher des journaux illustrés publiés en seize pages. La partie littéraire de cette magnifique publication est à la hauteur de sa partie artistique. De même que les années précédentes, l'Univers illustré s'est assuré le précieux concours de M. Armand de Pontmartin. L'éminent critique publie son 3<sup>e</sup> article dans le numéro de cette semaine et continuera sans interruption sa collaboration. En même temps, la direction de l'Univers illustré donne une grande extension aux gravures consacrées à l'Exposition de Vienne. Nous ajouterons enfin que l'Univers illustré offre en ce moment une SPLENDIDE PRIME GRATUITE à ses abonnés. On trouvera au bureau de l'Univers illustré, 3, rue Auber, place de l'Opéra, des renseignements relatifs aux diverses primes sur lesquelles le public peut porter son choix.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr.; Six mois : 14 fr.; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

### LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 16<sup>e</sup> fascicule, CHR à CCE, est en vente.

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Michel Lévy frères, le tome XV<sup>e</sup> de sa remarquable Histoire de la Restauration. On se rappelle que cet ouvrage a été l'objet d'une haute distinction de la part de l'Académie française, qui, avant d'admettre l'auteur dans son sein, lui avait déjà décerné le grand prix Gobert. Le nouveau volume que nous annonçons a trait aux événements de l'année 1826, pendant laquelle fut discuté et rejeté le fameux projet de loi sur le droit d'aînesse, où l'opinion publique se manifesta d'une manière éclatante dans les funérailles populaires du général Foy et dans celles de Talma; année féconde en incidents politiques, qui vit notamment l'abdication de don Pedro, l'avènement de Nicolas I<sup>er</sup>, la prise de Missolonghi et le massacre des janissaires. Au frémissement qui se produit partout, au dedans comme au dehors, on sent déjà s'avancer le vent de colère sous lequel s'écroulera le gouvernement de la Restauration.

## LA C<sup>ie</sup> FRANÇAISE VEND SON CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE  
Toujours 2 francs le 1/2 kilogramme

ET SON  
CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Georges (1<sup>ère</sup>), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort. J'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. FERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ercaiville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 MAI 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . .	56	90	» 25	» 25	» 25	» 25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	295	»	»	»
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	79	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	465	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre. .	70	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	442	50	2	50
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»	»
Emprunt 1872 . . . . .	90	75	» 0	» 0	» 0	» 0	OBLIGATIONS.				
— libéré . . . . .	89	55	» 15	» 15	» 15	» 15	Orléans . . . . .	279	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	1	50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	275	50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	»	»	»	Est . . . . .	279	»	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	440	»	»	»	»	»	Nord . . . . .	283	25	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	279	50	»	»	»	»	Ouest . . . . .	274	50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	250	»	»	»	»	»	Midi . . . . .	277	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	4335	»	25	»	»	»	Deux-Charentes . . . . .	250	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	560	»	2	50	»	»	Vendée . . . . .	234	50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	473	75	»	1	25	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	350	»	»	»	»	»					

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

### A VENDRE PAR LOTS, Au gré des acquéreurs, LA BELLE TERRE DE COMBRES

Située commune de Trèves-Cunault et autres, séparée de la Loire par la route départementale de Gennes à Saumur, à 6 kilomètres de la gare des Rosiers.

Elle contient 170 hectares et comprend : grande et belle maison de maître, chapelle, nombreuses servitudes, jardins anglais, terrasse, excellentes vignes, île, fermes, prairies, futaies, bois-taillis, four à chaux, carrières à tuffeaux et pierres calcaires.

S'adresser, pour visiter, au garde de la propriété, pour traiter, à M. BOURDAIS, ou à M. EPOUDRY, expert à Brézé, qui se trouvera tous les jeudis à Combres. (215)

### A VENDRE OU A LOUER PETITE MAISON ET JARDIN Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

### VENTE MOBILIÈRE PUBLIQUE ET AUX ENCHÈRES.

Après le décès de M. le curé Amand Plessis, de St-Clément-des-Levées,

En la maison de M. Auguste Gasseau, située canton du Port Poisson, où les objets seront transportés,

Le dimanche 1<sup>er</sup> juin 1873, à midi, et dimanches suivants, s'il y a lieu.

ON VENDRA : Deux pendules sous globe, une pendule et sa boîte, vases, flambeaux, deux lampes, ornements de cheminée, tasses et globes venant du Japon, beaucoup de chaises et fauteuils, un Voltaire et autres sièges de salon, deux glaces, un secrétaire, plusieurs bureaux, quatre ou cinq lits avec leurs couvertures, tables de nuit, plusieurs armoires et commodes, des buffets, une grande quantité de draps, nappes, serviettes, essuie-mains et autre linge, des tabliers de cuisine, belle table d'office, belle batterie de cuisine, une bassinoire, nombreuse vaisselle, couverts en argenterie, service de café et thé en porcelaine à fines couleurs, boîtes de couteaux, des verres pour tous les vins, plusieurs tables de salon, deux tables de salle à manger, dont l'une à douze et l'autre à vingt-deux couverts, service pour bouteille, carafe et verres venant du Japon, lunette d'approche, un beau revolver, des livres de salon richement reliés, une montre en or à sonnerie, un grand nombre de cadres à photographies, les photographies elles-mêmes,

des tableaux à sujets religieux et autres, soigneusement encadrés, un beau tableau représentant le pape Pie IX en habits de solennité pontificale, un autre représentant Henri V, deux autres des chefs d'armée, le tout avec bel encadrement, une bibliothèque à deux montants, contenant environ seize cents volumes, presque tous religieux, des outils, un paravent, une corde à lessive, des chaudières, une panne, des échelles, un jeu de tonneau et environ quinze cents bouteilles vides, quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc en sus. (251)

### A CÉDER DE SUITE,

### UN FONDS DE COMMERCE d'épicerie, poterie, mercerie.

S'adresser à M<sup>me</sup> THONNELLIEZ, quartier de Nantilly. (208)

### A VENDRE D'OCCASION,

### BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

### A VENDRE

### UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.

S'adresser rue Saint Nicolas, n° 74, à Saumur.

### A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

### A VENDRE UN PIANO CARRE

Bon pour les commençants.  
S'adresser au bureau du journal.

### L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,  
Rue de Fenel, maison Alleaume,  
A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

## Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

### SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Wantant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cor et autres instruments; romances et chansonsnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.